

RÉUSSIR LES ASSISES NATIONALES POUR LA SÉCURISATION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Après les Assises régionales, des Assises nationales pour sécuriser l'emploi et la formation se tiendront à Paris le 24 février prochain, avec la participation de Marie-George Buffet.

Cinq questions seront discutées en ateliers et en séance plénière, correspondant à cinq titres d'une proposition de loi de sécurisation sociale de l'emploi et de la formation à co-élaborer, à partir des luttes et expériences de terrain, et à exiger pour la prochaine législature.

I- De nouveaux principes

- Avancer vers un système de sécurité d'emploi ou de formation et de revenu avec la rotation possible pour chacun(e) entre emploi et formation rémunérée tout le long de sa vie active, pour éradiquer graduellement le chômage.
- Une expansion considérable et une démocratisation de la formation.
- Dispositifs à supprimer (CNE, CTP, Contrat « seniors »...), à transformer (contrats précaires, contrats aidés, stages...), à créer.
- La négociation ne pourra conduire qu'à des dispositions meilleures pour les salariés que celles de la loi.
- Statut de sécurisation et de promotion des travailleurs.

II- Des contrats de travail sécurisés

- Le CDI comme norme obligatoire et son renforcement. Convertir les emplois précaires, CDD, intérim, temps partiels contraints, contrats aidés en CDI. Quelles procédures contre les discriminations de genre, d'origine, d'âge.. ? Faut-il des discriminations positives ?
- De nouveaux contrats : Contrat pour sécuriser l'entrée des jeunes dans l'emploi ; contrats de pluri-activités pour passer d'une entreprise à une autre entreprise, en toute sécurité, ou à une formation pour revenir à l'emploi ?

III- Des institutions nouvelles de sécurisation de l'emploi et de la formation

- Encadrer une négociation sur l'indemnisation du chômage : Amélioration des indemnisations, du public couvert et des conditions du retour à l'emploi, au lieu des sanctions abusives et de l'obligation d'accepter n'importe quel emploi.
- **Un service public et social de sécurisation de l'emploi et de la formation** : Une couverture universelle par affiliation à ce service, dès la fin de l'obligation scolaire (comme pour la Sécu) ; droits de revenus minima et de formation continue progressivement relevés, bilans et aides. Quelles articulations entre ANPE, UNEDIC et services publics de la formation continue (AFPA, Education nationale) ?
- **Des Conférences régionales et nationale annuelles**, préparées par des processus participatifs dans les territoires, pour que les salariés et les citoyens interviennent sur les décisions avec les syndicats, les associations, les élus, les représentants des entreprises, des institutions financières, du service public de l'emploi et de la formation et de l'Etat, pour des objectifs annuels chiffrés contraignants d'emplois et de formations, après inventaire des besoins ?

IV- Incitations et obligations des entreprises:

- Pourcentage obligatoire d'emplois des jeunes et pénalisation des licenciements des « seniors ». Sanctions et obligations contre les discriminations.
- Accroissement des prélèvements chômage et formation sur les entreprises ; modulation pénalisant la précarité.
- Gestion prévisionnelle démocratisée des emplois et des compétences avec obligations annuelles de négociation en amont des difficultés éventuelles. Mesures sur les licenciements, les reclassements, les délocalisations. Pouvoirs de suspension des décisions patronales et de propositions alternatives des salariés, de leurs syndicats, des Comités d'entreprise et des délégués du personnel.
- Organisation de groupements d'entreprises pour la sécurisation des emplois-formations pour une autre croissance industrielle et des services avec la recherche et des coopérations nouvelles dans les filières, les bassins, les régions comme à l'échelle nationale ?

V- L'argent utilisé autrement pour sécuriser:

Mobiliser autrement fonds publics, crédit bancaire, argent des entreprises.

- Fonds publics : Contrôler les fonds publics versés et supprimer les baisses de cotisations sociales patronales. Convertir les 23 milliards d'euros annuels d'argent public consacré à ces baisses

en un Fonds national de soutien des investissements visant à promouvoir l'emploi et la formation. Il prendrait en charge tout ou partie du taux d'intérêt payé aux banques sur les crédits à l'investissement, à condition et d'autant plus que celui-ci programme emplois et formations.

- Crédit et banques : Le Fonds national de soutien serait régionalisé. En abaissant les taux d'intérêt pour l'emploi et la formation, il stimulerait de nouvelles relations banques-entreprises. Y concourraient aussi un pôle public financier et une transformation du rôle de la BCE.
- n Incitations à l'avancée de critères d'efficacité sociale dans les gestions d'entreprises, notamment les entreprises publiques : Priorité au développement des capacités humaines, économie de moyens matériels et financiers avec des propositions alternatives des salariés, appuyées sur un autre crédit, une autre fiscalité.

François Auguste,

Responsable des liaisons des Comités régionaux du PCF,

Yves Dimicoli,

Comité exécutif du PCF

Paul Boccara,

Universitaire, Commission économique du PCF

Alain Obadia,

Comité Exécutif



Courrier du lecteur,

Bonjour,

Je viens de lire hier la lettre (au passage je l'ai reçue 3 fois, deux en direct une de la fédé, mais c'est mieux que zéro!). Je tiens à te dire que j'ai trouvé ce numéro particulièrement intéressant, je ne sais pas pourquoi précisément mais c'est ainsi !

De mémoire : j'ai apprécié la clarté de la page sur la flexicurité, sujet que je découvre là et dont il me restera des repères désormais, notamment sur l'analyse critique de la situation au Danemark. J'ai apprécié le bilan gouvernemental en matière d'emploi, je m'y référerai au besoin. J'ai lu avec attention le résumé de la réunion de Vierzon. La présentation en colonnes de ce qu'on revendique et de comment on peut l'obtenir est bien adaptée.

Bref bravo et merci, et continuez...

Fraternellement,
Claude

Vous aussi, si vous le souhaitez, vous pouvez nous adresser vos remarques et vos desideratas
lettrepse@rapse.org

Assises nationales pour la sécurisation de l'emploi et de la formation

Samedi 24 février 2007 9h – 16 h 30
Espace Niemeyer
2, place du Colonel-Fabien Paris 19e (Métro Fabien)

samedi 24 février :

9 heures : Accueil

9h15 – 9h45 : Séance plénière *Présidence : F. Auguste* *Introduction : A. Obadia*

9h45 - 12h00 : Travail en atelier sur les thèmes suivants :

Premier atelier :

Principes de sécurisation de l'emploi et de la formation, contrats de travail et statut des travailleurs

Deuxième atelier :

Les institutions de la sécurisation de l'emploi et de la formation

Troisième atelier :

Nouveaux pouvoirs des salariés et des citoyens - responsabilisation sociale des entreprises.

Quatrième atelier:

Quels moyens financiers pour une sécurisation de l'emploi et de la formation?

12 h 15 : Repas

13h30 : Restitution des ateliers et débat en séance plénière

15 h 45
Intervention de
Marie-George Buffet

Nom Prénom Tél.....

Qualité..... Responsabilité.....

Adresse mail:

Je m'inscris à l'atelier N° 1 N°2 N°3 N°4

Participera au repas Ne participera pas au repas

Participation de 10 euros au repas des assises nationales du 24 février 2007

Je joins mon règlement à l'inscription par chèque à l'ordre de PCF

Inscription à renvoyer à Pôle Economie—Social—Emploi—2 place du Colonel Fabien 75019 Paris ou

sbauer@pcf.fr - ☎ 01 40 40 12 78 - fax 01 40 40 12 69

Si hébergement souhaité pour la nuit de vendredi à samedi le faire connaître très rapidement auprès de Sylvie Bauer aux coordonnées ci-dessus.

LA QUESTION DES MOYENS FINANCIERS

□ Les entreprises non financières, selon les comptes de la Nation 2005, ont pu disposer de 567 milliards d'euros de ressources nouvelles : 342 milliards de ressources générées par leur propre activité et 225,4 milliards de ressources financières venant de l'extérieur de leur activité (fonds publics, crédits bancaires, ressources du marché financier).

Sur ce total, elles ont dépensé :

- 224 milliards d'euros en prélèvements financiers (intérêts, dividendes),
- 173 milliards d'euros en investissements purement financiers
- 170 milliards d'euros en investissements productifs.

Autrement dit, plus de 70% de ces immenses fonds mis à la disposition des entreprises sont allés à la finance, au lieu de servir la promotion de l'emploi, des qualifications, de la recherche et des investissements réels.

□ L'impôt ne constitue pas seulement un moyen d'augmenter les recettes de l'Etat afin de faire de la redistribution. L'impôt est aussi et surtout un moyen d'inciter les entreprises à produire plus et autrement, au lieu de gâcher leurs ressources dans les opérations et placements financiers et la spéculation. Dans cet esprit, Nous proposons de revaloriser **l'impôt sur les sociétés** par la suppression des zones franches et des régimes dérogatoires comme le régime du bénéfice mondial ou consolidé dont bénéficient les plus grandes multinationales. Cela rapporterait de l'ordre de **760 millions d'euros**. Le barème de l'IS lui-même sera rendu progressif. Son taux sera modulé selon la part des bénéficiaires réinvestis dans la modernisation de l'outil de travail et la recherche avec un progrès de l'emploi, des salaires, de la qualification, tandis que la part distribuée aux actionnaires et/ou placée sur les marchés financiers serait pénalisée.

La **taxe professionnelle** devrait être transformée en un véritable **impôt pour l'efficacité du capital** des entreprises, assis sur leurs actifs matériels et financiers : seront ainsi introduits dans la base de l'impôt les capitaux financiers des entreprises, des banques et établissements financiers, des sociétés d'assurances, de la grande distribution. Assorti d'un taux de l'ordre de 0,5% , cette réforme de la taxe professionnelle pourrait rapporter en année pleine quelque 18 milliards d'euros.

□ Enfin, la fiscalité n'est qu'un outil, parmi d'autres, certes très important, de la politique économique. Il y a aussi le **crédit bancaire**, beaucoup plus puissant encore et que MG Buffet propose de mobiliser autrement. Il s'agira ainsi de créer un **Fonds national et régionalisé de pour le financement des investissements** sécurisant l'emploi et la formation. Ce Fonds serait alimenté par les **23 milliards d'euros** annuels dévolus aux exonérations de cotisations sociales patronales. Il prendra en charge une partie des intérêts versés aux banques par les entreprises pour leurs crédits à l'investissement : plus celui-ci programmera d'emplois et de formations et plus serait abaissé le taux d'intérêt payé aux banques par l'entreprise. De concert avec la promotion d'un **pôle financier public** autour de la CDC, ce nouveau mécanisme permettra de relancer l'investissement en sécurisant l'emploi et la formation. Cela pèsera dans le sens d'une réorientation de la BCE.

LES FONDS REGIONAUX POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION.

Ces fonds s'invitent dans le débat des élections présidentielles en tant que propositions de Marie-George Buffet permettant une autre utilisation de l'argent pour des investissements réellement porteurs d'emplois.

Voici ce qu'en dit Denis Durand dans son livre " un autre crédit est possible " chapitre 17

“ L'idée de rassembler des ressources financières dans des fonds d'intervention pour l'emploi (et pour la formation), où les élus locaux et nationaux, ainsi que les syndicats et les as-

...Préciser le rôle que les fonds d'intervention régionaux seraient appelés à jouer conduit à souligner combien leur action serait étroitement liée au fonctionnement du système bancaire.

L'objet essentiel de cette action serait de conjuguer l'influence des mobilisations sociales avec les moyens de la puissance publique pour influencer les décisions des directions d'entreprises en matière de choix d'investissements.

A cet effet, il s'agirait d'influencer les décisions des banques en matière de financement de ces investissements.

Le fonctionnement des fonds régionaux.

□ L'objet des fonds régionaux pour l'emploi et la formation (FREF) ne serait donc pas de se substituer aux employeurs pour rémunérer l'embauche de nouveaux salariés : ce serait le meilleur moyen de " déresponsabiliser " les entreprises et de subventionner leurs profits, là où nous voudrions au contraire faire pression sur leurs critères de gestion pour qu'elles dépensent plus pour leurs salariés et moins pour leurs actionnaires et leurs banquiers.

□ On n'attend pas non plus des FREF qu'ils se substituent au système bancaire et aux marchés de capitaux pour le financement des entreprises de la région. En revanche, leur action s'appuierait sur un système d'aides et de sanctions applicable aux décisions de financement prises par les banques, faisant appel aux techniques décrites au chapitre 14. L'attribution de garanties ou de bonifications d'intérêts serait réservée à des crédits répondant à des critères précis et contrôlables. L'idée vient naturellement à l'esprit de convertir à cet usage les fonds

actuellement consacrés, au nom de l'emploi, à aider les entreprises, sans aucune garantie - l'expérience l'a prouvé - quant aux résultats en termes de développement et de sécurisation des emplois.

□ II ne s'agirait pas, en effet, de distribuer des subventions sans discernement.

Au contraire, de tels fonds régionaux seraient un champ particulièrement propice à l'expérimentation de nouveaux critères de financements, prolongeant une certaine tradition du calcul économique public (autour de la notion de " surplus de productivité "), mais prenant en compte le caractère profondément conflictuel des relations entre rentabilité financière et développement des capacités humaines, dans l'esprit des nouveaux critères de gestion avancés de longue date par Paul Boccard.

□ La recherche, à travers le financement de projets cibles sur l'emploi et la formation, d'une élévation du ratio " valeur ajoutée disponible potentielle et en volume / population régionale " induirait dans les gestions d'entreprises elles-mêmes, une prise en compte de critères d'efficacité du capital et d'élévation de la valeur ajoutée disponible après financement de l'investissement.

Ces critères aideraient à mettre en cause les critères capitalistes de choix des investissements, dans une dynamique dont l'issue serait déterminée par la vigueur des mobilisations sociales en faveur de l'emploi et de la formation.

Dans la pratique, on peut imaginer un scénario en trois temps :

- 1) Dans une entreprise ou dans un bassin d'emploi, des syndicats, des comités d'entreprises, des associations, des élus locaux s'engagent pour la réalisation d'investissements répondant à un besoin de créations d'emplois ; ils en saisissent le FREF.
- 2) Avec l'aide des services techniques compétents (services de l'Etat, de la Banque de France, de l'INSEE), le conseil d'administration du fonds (où les salariés et les élus sont représentés) examine la proposition sous l'angle de son utilité sociale, de son efficacité économique et sous l'angle de son équilibre financier (qui ne se confond pas, on l'aura compris, avec sa rentabilité pour les capitaux engagés).
On suppose ici que le fonds décide d'accorder une aide au projet. Cette décision détermine une banque à financer le projet par un prêt qui bénéficiera de l'aide : bonification d'intérêts ou garantie. Elle encourage la direction de l'entreprise à accepter le projet et le crédit destiné à le financer. D'autres financements peuvent venir compléter le montage d'ensemble. Le projet est donc lancé.
- 3) Au cours de la réalisation du projet, et jusqu'à sa fin, les forces sociales représentées au sein du FREF continuent d'exercer un contrôle sur l'usage de l'aide accordée. Avec l'aide de l'administration, elles vérifient que les emplois prévus sont créés, que les formations annoncées ont lieu et que l'aide n'est pas détournée de son objet.

Obéissant à une même logique de mobilisation sociale et de développement des territoires, les différents fonds régionaux auraient vocation à s'organiser entre eux pour constituer un Fonds national décentralisé dont l'action pourrait converger avec celle du gouvernement et avec celle d'un pôle d'institutions financières publiques. ... ”

Comment expérimenter la sécurité d'emploi et de formation dans nos régions. Le débat est ouvert!

Une contribution de Gaëlle Abily, Conseillère Régionale, Vice présidente de la région Bretagne.

Le Conseil Régional de Bretagne vient d'adopter lors de sa session budgétaire, un nouveau dispositif intitulé « Charte de progrès pour l'emploi de qualité ». Alors que tout est fait pour laisser penser qu'en matière économique la mondialisation nous impose ses contraintes, que la compétitivité est la seule règle possible et que le politique a peu de pouvoir pour inverser la logique actuelle, le projet porté par les communistes au Conseil Régional de Bretagne et voté par la majorité régionale, démontre tout le contraire. Le dispositif adopté relève du contrôle des fonds publics, de la sécurisation de l'emploi et de la formation, de lutte pour l'égalité des droits et d'une place nouvelle des salariés dans l'information et l'élaboration des choix stratégiques de l'entreprise. Dans le contexte actuel de la mondialisation libérale et du développement exponentiel des inégalités et de la pauvreté, il constitue une contribution à un développement économique passant par le développement des femmes et des hommes

et le progrès social pour tous.

Le Conseil Régional de Bretagne s'est engagé dans la refonte des aides économiques accordées aux entreprises. Après une réduction des aides directes accordées aux entreprises, au profit des aides collectives, celles-ci sont désormais conditionnées à la réalisation de progrès dans 5 directions : l'amélioration des conditions de travail, la formation qualifiante des salariés, le développement durable, l'égalité professionnelle et le dialogue social.

En contrepartie des aides accordées par la Région, les entreprises ont désormais l'obligation d'agir sur les 5 points retenus. Toute entreprise ou branche pour laquelle le Conseil Régional attribue une aide s'engage dans un contrat de progrès pour l'emploi de qualité.

2007 constitue une année d'expérimentation : ce dispositif s'appliquera à l'ensemble des contrats de filières, au fur et à mesure de leur signature. Un

premier bilan sera effectué à l'issue de 2007, dans la perspective d'élargir le dispositif à l'ensemble des aides accordées, les aides individuelles comme les aides collectives. Avec le vote en assemblée régionale, il s'agit d'ouvrir un processus, et non de figer une démarche, de construire et d'avancer avec l'ensemble des acteurs, les salariés comme les employeurs.

La charte de progrès comporte donc plusieurs étapes : à partir de l'octroi de l'aide à l'entreprise ou au secteur d'activité, les entreprises concernées s'engageront automatiquement dans la charte de progrès. Un diagnostic portant sur les 5 points précités leur sera proposé afin d'établir l'état des lieux de leur situation initiale. Un contrat sera élaboré entre la Région et l'entreprise, négocié avec l'employeur et les représentants des salariés portant sur les marges de progrès sur lesquelles l'entreprise s'engage et sur la durée de mise en oeuvre.

L'évaluation portera sur l'effectivité de la réalisation des engagements. En cas de non respect des engagements pris par l'entreprise la Région pourra demander le remboursement total ou partiel des fonds accordés. Un suivi en cours de projet aura lieu, ainsi qu'une évaluation à l'issue du contrat. Une commission régionale d'évaluation de la « charte de progrès » est créée à l'échelle régionale afin de mutualiser les expériences, identifier les freins et les avancées et adapter le dispositif. Elle est composée des représentants des partenaires sociaux (syndicats et organisations professionnelles), des intervenants professionnels et des élus et présidée par le Président du Conseil Régional. Elle produira un bilan annuel précisant l'évolution constatée de la situation dans les entreprises.

Aujourd'hui, la plupart des aides accordées par la Région Bretagne concernent les entreprises entre 40 et 60 salariés. La mise en oeuvre de la charte de progrès, l'élaboration du contrat passé avec le bénéficiaire de l'aide publique et l'évaluation des engagements pris se feront par la double implication des employeurs d'un côté et des salariés de l'autre et/ou de leurs représentants.

Enfin, ce dispositif nouveau s'accompagne des moyens nécessaires à sa mise en oeuvre. Il se traduit par une appropriation par les agents du Conseil Régional des nouveaux principes d'attribution des aides, passant d'une logique de guichet à une logique de projet. Il s'accompagne des moyens

budgétaires nécessaires à sa réalisation.

Ce dispositif constitue une innovation sociale forte en ces temps de régression des droits sociaux, du dialogue social,

Pour les entreprises, il crée une obligation de résultat en contreparties des fonds publics accordés. Il ne s'agit pas seulement de demander le remboursement des aides publiques accordées, dans la mesure où il existe des situations où les entreprises choisissent de payer plutôt que d'appliquer les lois. Il s'agit surtout d'une obligation à mettre en oeuvre les droits existants. L'enjeu est de contribuer à améliorer la situation quotidienne de milliers de salariés dans les entreprises de Bretagne.

Pour les salariés, ce dispositif constitue une contribution à l'élaboration de droits nouveaux dans les entreprises. Toute entreprise bénéficiant des fonds régionaux devra en informer ses salariés. Ceux-ci pourront donc saisir le Conseil Régional.

Pour la collectivité territoriale et ses élus, il s'agit d'un outil d'anticipation, permettant de s'extraire de la pression des entreprises, notamment en situation de licenciement, qui se tournent vers les collectivités territoriales pour financer des plans de formation ou de reclassement sans que ces derniers n'aient pu intervenir pour étudier l'ensemble des dispositions permettant d'éviter les fermetures d'entreprises ou les licenciements.

Un dispositif qui fait dire au représentant du Médef breton « malheureusement il semble que (des élus) mènent un combat de refus de l'économie de marché, qui transparait clairement dans ce dispositif ».

En conclusion, lorsque la volonté politique est au rendez-vous, alors il est possible pour le politique d'agir dans le domaine économique, en faveur du développement humain. Lorsque la volonté politique existe, alors l'histoire n'est jamais écrite à l'avance. Ce dispositif est aussi le résultat de débats au sein même de la majorité.

Une première étape est franchie avec l'adoption de ce dispositif. Il appartient désormais de le mettre en oeuvre avec tout autant de détermination. La réussite de cette innovation dépendra aussi de l'implication des salariés dans les entreprises, de l'utilisation du dispositif par le plus grand nombre.